

ACTUALITÉS



CHARLES PLATIAU REUTERS

Québec sera le premier État nord-américain à implanter un système de contrôle et d'échange des émissions de gaz à effet de serre.

Bourse du carbone: Québec à l'avant-garde

Le Québec a été le premier État nord-américain à accoucher d'un plan de réduction de ses gaz à effet de serre et à implanter une taxe sur le carbone. Il deviendra bientôt le premier à implanter un système de contrôle et d'échange de ces émissions.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, a procédé à des retouches cette semaine au projet de loi qu'elle devrait annoncer au cours des prochains jours afin d'implanter au Québec le premier système de plafonnement de gaz à effet de serre (GES) et d'échange de crédits d'émissions.

Selon des sources dignes de foi, le projet de loi a franchi l'étape du comité de la législation et aurait obtenu ou serait sur le point d'obtenir le feu vert du cabinet. Le hasard faisant bien les choses, la ministre est la conférencière lundi du Conseil des relations internationales de Montréal (CORAIL) pour y parler du rayonnement du Québec dans le monde.

Selon nos informations, le projet de loi amènera à plusieurs égards la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Il donnera au gouvernement le pouvoir de définir par décret les secteurs industriels et commerciaux, voire municipaux, qui seront assujettis à l'obligation de rapporter leurs émissions et de se soumettre à un programme de réduction quand le Québec aura défini ses objectifs globaux.

Le projet de loi définira surtout les modalités entourant la mise en place d'un marché de crédits d'émissions afin de le rendre opérationnel ra-

pidement sur le territoire québécois et de consolider la Bourse du carbone en préparation depuis deux ans à la Bourse de Montréal.

En élaborant les premières règles du genre en Amérique du Nord, le Québec espère avoir un effet d'entraînement réglementaire sur les provinces et États avec qui il s'est associé pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre du Western Climate Initiative (WCI).

Jusqu'ici, quatre provinces — le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Manitoba — se sont associées aux sept États membres du WCI, un organisme mis sur pied par le gouverneur de la Californie, Arnold Schwarzenegger.

Selon les nouvelles règles du WCI, les États participants doivent assujettir à l'obligation de déclaration toutes les entreprises ou corps publics qui rejettent plus de 10 000 tonnes de CO₂ ou de gaz équivalents. Le premier projet de règlement proposé par le WCI plaçait la barre à 25 000 tonnes, mais cela a été jugé inéquitable par un trop grand nombre d'acteurs économiques.

Les crédits d'émissions accumulés par les émetteurs qui auront dépassé leurs obligations pourront, grâce au registre que Québec devrait aussi mettre en place, être vendus à des entreprises moins performantes ou mis en banque pour les périodes de réduction ultérieures, à l'évidence plus sévères.

Le projet de loi ou la réglementation ultérieure devrait aussi définir la proportion des permis d'émissions qui seront vendus, conformément aux règles du WCI, afin de financer les autres politiques de réduction de GES qui ne relèvent pas des plafonds légaux d'émissions.